

# Risques majeurs

## *les bons réflexes*



Document  
d'information  
communal  
sur les risques  
majeurs

**A CONSERVER**



VILLE DE LA TRONCHE

*"Les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire, et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent."*

Article L125-2 du code de l'environnement

La ville de La Tronche poursuit son action en matière d'information préventive sur les risques en publiant la deuxième version du "document d'information communal sur les risques majeurs" (Dicrim).

Cette plaquette a pour vocation de vous informer sur les risques majeurs naturels ou technologiques existants sur le territoire de la commune et auxquels vous pourriez être confrontés.

Des études de risques réalisées récemment ainsi qu'une nouvelle réglementation en la matière ont conduit à actualiser la précédente publication datant de février 2003. Ce document tient compte également de la mise à jour du Plan communal de sauvegarde qui permet aux services communaux d'être opérationnels en cas de crise.

**Ce document est donc à conserver** et je vous recommande de le tenir à portée de main, au vu et au su de chacun.

En effet, en cas de d'urgence, ce fascicule vous permettra d'accéder immédiatement aux consignes de sécurité afin d'adopter, aussi sûrement que possible, les bons réflexes !

## Le maire de La Tronche

Octobre 2007



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ? .....	P 3
INONDATION .....	P 4-5
CRUES TORRENTIELLES .....	P 6-7
GLISSEMENTS DE TERRAIN .....	P 8-9
CHUTES DE PIERRES/BLOCS .....	P 10-11
FEUX DE FORÊT .....	P 12-13
CANICULE .....	P 14-15
SÉISME .....	P 16-17
RUPTURE DE BARRAGE .....	P 18-19
ACCIDENT INDUSTRIEL .....	P 20-21
TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES .....	P 22-23
CHUTES DE NEIGE/ TEMPÈTE .....	P 24-25
CARTE VIGILANCE MÉTÉO/CARTE VIGILANCE DES CRUES .....	P 26-27
POLLUTION ATMOSPHERIQUE .....	P 28
QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES .....	P 29
L'ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE .....	P 30
NUMÉROS ET CONTACTS UTILES .....	P 31

# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

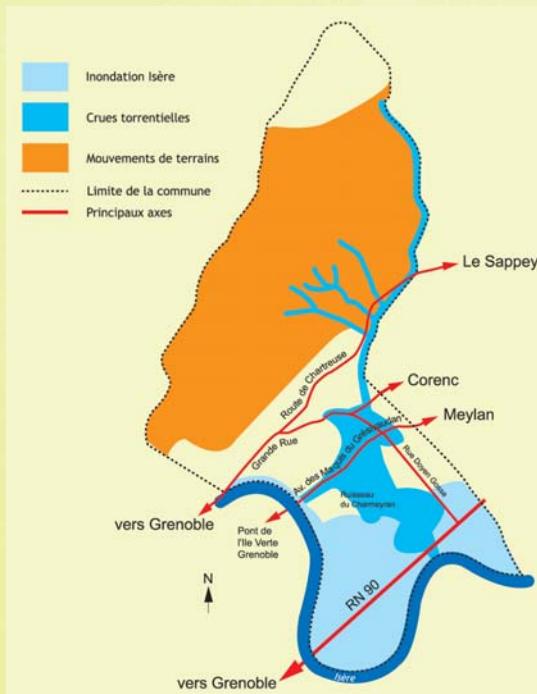
*"La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre."*

Haroun Tazieff,  
géologue et volcanologue

Les risques majeurs résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints. Ils ont une très faible probabilité de survenir mais ils peuvent avoir des conséquences très graves.

On distingue deux types de risques majeurs :

- **Les risques naturels** : inondation, feu de forêt, mouvement de terrain, séisme, etc.
- **Les risques technologiques** relatifs aux activités industrielles : barrages, transport de matières dangereuses, etc.



Données issues des PPRN\* et PPRI\*\* Isère amont

\*PPRN : Plan de prévention des risques naturels.

\*\*PPRI : Plan de prévention du risque inondation.

## Les risques majeurs à La Tronche

Entre Isère et Mont Rachais, la commune est concernée essentiellement par les risques majeurs naturels dont une localisation est proposée sur cette carte.

Pour chaque risque, ce document développe une définition, les actions de prévention éventuelles et les consignes à appliquer.

Les plans de prévention des risques (PPR) sont des documents officiels (réalisés par l'Etat) qui recense les zones exposées aux risques, aux populations et aux aménageurs, et qui définissent des mesures en terme de protection, d'aménagement et de construction.



# Inondation

**L'inondation est**

**le débordement**

**d'un cours d'eau**

**hors de son lit habituel,**

**avec des hauteurs**

**d'eau et des vitesses**

**d'écoulement**

**variables. Une très**

**forte montée des**

**eaux est susceptible**

**de menacer les**

**habitations.**

**La Tronche est exposée**  
**au risque d'inondation de**  
**l'Isère**, notamment sur la partie  
sud de la commune :  
les quais Charpenay et Yermoloff,  
le pont des Sablons, le chemin  
Fortuné Ferrini et le boulevard  
de la Chantourne jusqu'à la rue  
du Vercors.



## LES BONS RÉFLEXES

### En prévention

- La direction départementale de l'équipement par le biais du service de prévision des crues a mis en place une procédure de vigilance et d'alerte des crues qui permet d'assurer une veille active.
- Le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (Symbhi), initie des travaux d'aménagements dont le but est de limiter l'impact d'une crue de l'Isère.
- Le Plan de prévention du risque Inondation (PPRI), élaboré par les services de l'Etat et applicable sur la commune, délimite les zones exposées au risque et détermine des règles de construction et d'urbanisme. Ce document est consultable à la mairie.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio pour connaître les consignes (France bleu Isère sur 98.2 ou 102.8)



Fermez portes et fenêtres



Montez à pied dans les étages



Evitez de téléphoner

### Mesures de précaution

- Mettez les produits toxiques (produits d'entretien, engrais, etc.) et les appareils électriques à l'abri de la montée des eaux.
- Gardez avec vous vos papiers d'identité et une réserve d'eau potable.
- Attendez les consignes des autorités avant de boire à nouveau l'eau du robinet.



# Crues torrentielles

Les torrents sont des cours d'eau de montagne à forte pente, rapides, irréguliers et de faible longueur. En cas de pluies abondantes ou brutales, ils peuvent enter en crue brusquement et violemment. Ils peuvent provoquer une érosion, un charriage et une accumulation de matériaux importants.

**A** La Tronche, trois torrents dévalent les pentes du mont Rachais : la Ruine, le Charmeyran et le Gorget. Si des matériaux charriés obstruent le lit du torrent, il peut suivre un cours complètement différent. Les zones principalement exposées sont le pont des hôpitaux, l'avenue du Maquis du Grésivaudan, le chemin des Grenouilles, le chemin des Lauriers, l'Allée Verte et la route de Chartreuse.



## LES BONS RÉFLEXES

### En prévention

- Différents sites stratégiques permettent aux agents communaux de surveiller l'évolution du comportement de ces torrents.
- En cas d'orage violent ou de fortes précipitations un agent communal surveille le comportement des torrents aux endroits précisés et donne l'alerte si cela s'avère nécessaire.
- La commune a engagé depuis 2007 des travaux d'aménagements et d'entretien avec l'assistance technique du service de Restauration des terrains de montagne (RTM).



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio pour connaître les consignes (France bleu Isère sur 98.2 ou 102.8)



Fermez portes et fenêtres



Montez à pied dans les étages



Evitez de téléphoner

### Mesures de précaution

- Eloignez-vous rapidement des torrents lors des orages.
- Mettez-vous à l'abri sur un point haut si vous êtes à l'extérieur.



# Glissements de terrain

**Les glissements**

**de terrain sont des**

**déplacements plutôt**

**lents de terrain**

**le long d'une surface**

**de rupture.**

**Ces phénomènes se**

**produisent généralement**

**lorsque les sols sont**

**saturés en eau en cas**

**de fortes précipitations,**

**de fonte des neiges**

**rapide ou de présence**

**de sources.**

Les espaces concernés par ce type de risque se situent dans les zones où la pente et la nature du terrain fragilisent les sols et les sous-sols. Les secteurs exposés à La Tronche se trouvent sur le coteau : Maubec, Pelletière, Gorget, Bouqueron, Chantemerle et la zone du Grand Champ. Avec toutefois un niveau de risque variable d'une zone à une autre.



## LES BONS RÉFLEXES

### En prévention

- Le Plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune, élaboré par les services de l'Etat, délimite les zones exposées et détermine des règles de construction et d'urbanisme.  
Ce document permet d'interdire les constructions dans les zones où le risque est fort et de fournir des prescriptions pour adapter les constructions et les pratiques dans les zones où le risque est faible.
- Une surveillance est réalisée sur certains glissements par les services communaux.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Fuyez latéralement, c'est à dire pas dans le sens de la coulée

### Mesure de précaution

- Evacuez la zone dangereuse : c'est à dire la zone en glissement et le secteur situé juste en dessous.
- Mettez-vous à l'abri sur un point haut si vous êtes à l'extérieur.



# Chutes de blocs et de pierres

Ce sont des phénomènes rapides, brutaux et souvent imprévisibles, qui mobilisent des blocs de roches plus ou moins homogènes. Le mouvement peut se faire en chute libre ou par roulement.

Les chutes de pierres et de blocs proviennent de l'évolution mécanique des falaises ou d'escarpements rocheux fracturés tels que le calcaire.

La position de la commune, au pied du Mont Rachais qui culmine à 1046 m, expose une partie de la ville au risque de chutes de pierres et de blocs. Cet événement est lié au risque de mouvements de terrain lorsqu'ils se produisent sur des falaises rocheuses fracturées.

Les principales zones instables sont :  
- *Le Bec du Corbeau* qui concerne le chemin du Coteau, le chemin de la Basoche et le chemin Saint Jean.  
- *Rochebise* qui concerne le chemin de Noyarey, le chemin de la Vierge Noire et le chemin de la Pinotte.



## En prévention

- A la suite d'études techniques, des travaux de sécurisation ont été entrepris : mise en place de filets, de blocs de béton pour la stabilisation de corniches, etc. Ces installations sont régulièrement surveillées par les services de la ville et entretenues par des entreprises spécialisées, missionnées par la commune.
- Le Plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune délimite les zones exposées et détermine des règles de construction et d'urbanisme pour ce type de risque.

## Mesure de précaution

→ Surveillez l'évolution du danger.



## Feux de forêt

Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations végétales de plus d'un hectare associant arbres, arbustes et broussailles.

Les incendies de 2003 à Saint Egrève (Néron) et Pont-en-Royans ont mis en évidence la nécessité de prendre en compte ce risque dans notre région. A La Tronche, le risque incendie se situe sur les pentes du Mont Rachais.

## LES BONS RÉFLEXES



### En prévention

- Les particuliers dont les terrains se situent aux abords de forêt ou de maquis ont l'obligation de débroussailler leur parcelle. Il leur est également conseillé de ne pas stocker de matériaux inflammables autour des maisons.
- Il est interdit aux promeneurs de faire des barbecues et de jeter leurs mégots.
- Un arrêté municipal de restriction d'accès au Mont Rachais peut être pris par le maire suivant les conditions climatiques.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio pour connaître les consignes (France bleu Isère sur 98.2 ou 102.8)



Fermez portes et fenêtres



Evitez de téléphoner

### Mesures de précaution

- ➔ Ouvrez portail et barrières pour faciliter l'accès des secours.
- ➔ Si vous êtes témoin d'un départ de feu, alertez les pompiers (18 ou 112).



# Canicule Canicule

On considère qu'on se trouve en période de canicule quand la température reste élevée et l'amplitude thermique\* faible, et ce pendant plusieurs jours.

\* Amplitude thermique : écart entre les températures les plus basses et les plus hautes.

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme. Elle peut provoquer une déshydratation, l'aggravation d'une maladie chronique ou un coup de chaleur.



## LES BONS RÉFLEXES

### En prévention

- **Au niveau national**, il existe un Plan national canicule qui définit les actions nationales et locales pour la prévention et la gestion de crise afin de réduire les effets sanitaires qu'occasionnerait une vague de chaleur.

Renseignements au numéro national d'information Canicule info service au :  
**0 800 06 66 66.**

- **Au niveau communal**, le plan canicule prévoit une veille en permanence l'été et le suivi des personnes sensibles recensées sur la commune.

- Buvez fréquemment et abondamment
- Réduisez les sorties et évitez les activités physiques aux heures les plus chaudes.
- Tenez votre logement frais (volets et fenêtres fermés la journée)
- Rafraîchissez vous et mouillez vous le corps plusieurs fois dans la journée
- Passez au moins 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais
- Informez-vous de l'état de santé des personnes fragiles de votre entourage



# Séisme

Un séisme est un tremblement soudain plus ou moins brutal d'une partie de l'écorce terrestre. Il se traduit en surface par des vibrations du sol qui proviennent de la fracturation des roches en profondeur.

Par nature, le **massif alpin** est continuellement soumis à des séismes de si faible intensité qu'ils ne sont pas perceptibles par l'homme. Cependant, un séisme plus important peut survenir. L'**agglomération** est classée en zone **IB** ce qui signifie zone de faible sismicité selon les critères définis au niveau national.



# LES BONS RÉFLEXES

## En prévention

L'application des règles parasismiques est obligatoire pour les bâtiments recevant du public et certains autres bâtiments.

## Mesures de précaution

→ Méfiez-vous des répliques, c'est à dire de la reprise des secousses : la fin de la première secousse ne signifie pas la fin du séisme.

### Pendant la première secousse

#### → DANS UN BÂTIMENT



Mettez-vous près d'un mur ou sous des meubles solides pour vous protéger des chutes, éloignez-vous des fenêtres pour vous protéger des bris de verre.



→ DANS LA RUE  
Eloignez-vous des fils électriques et des bâtiments en général

#### → EN VOITURE

Arrêtez-vous, ne descendez pas avant la fin des secousses. Dans la rue, votre véhicule est la meilleure protection contre les chutes éventuelles de matériaux.

### A la fin des secousses



Coupez le gaz, l'électricité



Evacuez les lieux par les escaliers en ne prenant que le strict nécessaire



Eloignez-vous des bâtiments endommagés



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



# Rupture de barrage

**Un barrage est un ouvrage artificiel (ou naturel) qui barre le lit des rivières ou des fleuves pour retenir de l'eau. Il n'est pas inerte. Il vit, travaille et se fatigue, en fonction des efforts auxquels il est soumis. Cependant, la probabilité de rupture d'un barrage reste extrêmement faible et prévisible.**

La Tronche se trouve à l'aval de plusieurs barrages situés sur l'Isère (Tignes), le Drac (le Monteynard, le Sautet, Notre Dame de Commiers), la Romanche (Chambon) et l'Eau d'Olle (Grand Maison).

En cas d'accident, c'est toute la zone sud de la commune qui serait touchée : Les Sablons, l'hôpital, les quais et les berges jusqu'à la rue du Vercors.

En cas de rupture, le sinistre, d'ordre départemental voire interdépartemental, nécessitera la mise en place d'un plan Orsec par la Préfecture.



## LES BONS RÉFLEXES

### En prévention

- La surveillance des barrages est assurée par l'exploitant (EDF). Il effectue des visites régulières, des analyses et des mesures sur les ouvrages.
- Ce sont les services de l'Etat qui assurent le contrôle de cette surveillance sous l'autorité des préfets.
- Un Plan particulier d'intervention (PPI) est obligatoire par barrage. Ce document organise et prévoit les actions à mettre en œuvre pour protéger les populations voisines des barrages.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio pour connaître les consignes (France bleu Isère sur 98.2 ou 102.8)



Evitez de téléphoner

### Mesure de précaution

- Gagnez les hauteurs les plus proches (coteaux de La Tronche) ou montez dans les étages d'un immeuble élevé (à partir du 5<sup>ème</sup> étage).



# Accident industriel

C'est un événement accidentel se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux, et pouvant entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, la population, les biens ou l'environnement.

La Tronche est assez peu exposée à ce risque dans la mesure où aucune installation soumise à la directive Seveso\* ne se situe sur ou à proximité de la commune. Cependant, un certain nombre d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à déclaration ou à autorisation sont présentes sur la commune : l'hôpital, deux stations d'hydrocarbures, etc.

\*Seveso : ville italienne atteinte par une importante pollution chimique en 1976.



## LES BONS RÉFLEXES

### En prévention

La surveillance de ces installations est assurée par les services de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) et par les services de la préfecture.

### Mesures de précaution

- Restez à l'intérieur d'un bâtiment et bouchez toutes les entrées d'air.
- Ne fumez pas.
- N'évacuez que si les pompiers le demandent.

Eloignez-vous du lieu de l'accident



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio pour connaître les consignes (France bleu Isère sur 98.2 ou 102.8)



Evitez de téléphoner



# Transport de matières dangereuses

**Une matière dangereuse est une substance qui par ses caractéristiques chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement.**

**Trois axes routiers traversent La Tronche et sont fréquentés par des convois de matières dangereuses : la route départementale 1090 (voie express), la route de Chartreuse et la Grande Rue. Ce sont principalement des transports de fioul domestiques ou de carburant qui sont effectués.**



## LES BONS RÉFLEXES

### En prévention

Un accident de la circulation d'un véhicule de transport de matières dangereuses se déroule en quelques minutes en un lieu imprévisible. C'est pourquoi, les mesures de prévention, de contrôle et de sécurité doivent être rigoureuses pour l'éviter : signalisation et équipement du véhicule, restriction, formation des conducteurs, etc.

Eloignez-vous du lieu de l'accident



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Evitez de téléphoner

### Mesures de précaution

- Si vous êtes témoin d'un accident, alertez les pompiers (18 ou 112).
- Restez à l'intérieur d'un bâtiment et bouchez toutes les entrées d'air.
- N'évacuez que si les pompiers le demandent.

#### VEHICULES CITERNES

33	N° D'IDENTIFICATION DU DANGER
I 088	N° D'IDENTIFICATION DE LA MATIÈRE TRANSPORTÉE

Emplacement : à l'avant, à l'arrière et à gauche du véhicule (par rapport au sens de la marche)

Chaque camion est équipé d'une étiquette à fond orange qui permet l'identification de ce qu'il transporte. En cas d'accident, relevez les numéros inscrits sur cette étiquette et communiquez-les aux secours qui pourront mieux identifier les matières.



## Chutes de neige

**Il s'agit de précipitations neigeuses d'intensité exceptionnelle. Les principaux dangers liés à ce risque sont l'effondrement de toitures, la rupture de lignes électriques et de télécommunications, les chutes d'arbres ou d'ouvrages et l'impraticabilité temporaire des routes.**

## Tempête

**C'est l'évolution d'une perturbation atmosphérique le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Elle est accompagnée de vents violents et de fortes pluies.**

## CHUTES DE NEIGE En prévention

- Un service d'astreinte neige fonctionne 24h sur 24 de novembre à mars sur la commune. Ce dispositif permet de déneiger en priorité les voiries principales et les accès aux bâtiments publics. La commune tient également à disposition sur certains secteurs des bacs à sel.
- Il est rappelé que les particuliers doivent prendre les précautions nécessaires afin de déneiger devant chez eux (raclage et salage).

## TEMPÊTE En prévention

- D'une manière générale il faut consolider toitures, cheminées et fenêtres, nettoyer gouttières et caniveaux, protéger ouvertures et revêtements et couper les branches dangereuses des arbres.

### Mesures de précaution

- Informez vous sur l'évolution des conditions météorologiques.
- Ne laissez rien traîner dehors, les objets susceptibles d'être emportés pourraient devenir des projectiles dangereux.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques qui peuvent s'effondrer sous le poids de la neige.
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager.



LES BONS  
RÉFLEXES



Ecoutez la radio  
pour connaître  
les consignes  
(France bleu Isère  
sur 98.2 ou 102.8)



Restez à l'intérieur  
des bâtiments



Evitez  
les déplacements  
en voiture



Fermez les portes,  
les fenêtres  
et les volets



Evitez  
de téléphoner

# Carte vigilance météo



Exemple de carte vigilance météo.

**Diffusée deux fois par jour (6h et 16h), elle est disponible sur le site internet de Météo France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr).**

Elle permet de savoir si un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département. Cette carte répertorie les risques météorologiques tels que vent violent, fortes précipitations, orages, neige et verglas, avalanches, grand froid et canicule.

**Quatre couleurs pour 4 niveaux de vigilance**

- ▶ **Vert** : pas de vigilance particulière.
- ▶ **Jaune** : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique. Phénomènes habituels mais occasionnellement dangereux.
- ▶ **Orange** : soyez vigilant. Phénomènes météorologiques dangereux prévus. Suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
- ▶ **Rouge** : Vigilance absolue. Phénomènes dangereux et d'intensité exceptionnelle prévus. Conformez vous aux conseils émis par les pouvoirs publics.

# Carte vigilance des crues



Exemple de carte vigilance des crues.

Cette carte est disponible sur le site internet :

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

Elle permet d'informer le public et les pouvoirs publics sur les risques de crues survenant sur les cours d'eau principaux.

Quatre couleurs pour 4 niveaux de vigilance

- ▶ **Vert** : pas de vigilance particulière requise.
- ▶ **Jaune** : risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance pour les activités saisonnières et/ou exposées.
- ▶ **Orange** : risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
- ▶ **Rouge** : risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.



# Pollution atmosphérique

**La loi sur l'air du 30 décembre 1996 en donne cette définition :**

*"Constitue une pollution atmosphérique l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives."*

Les sources principales sont : **les industries, les transports et le chauffage.**

L'exposition à la pollution atmosphérique induit principalement des affections des voies respiratoires.

## En prévention

- L'**Ascoparg** (Association pour le contrôle et la préservation de l'air dans la région grenobloise) établit et diffuse chaque jour l'indice Atmo qui caractérise la pollution atmosphérique moyenne mesurée dans l'agglomération grenobloise.
- Pour connaître la qualité de l'air que vous respirez, consultez :
  - Le site de l'Ascoparg : [www.atmo-rhonealpes.org](http://www.atmo-rhonealpes.org)
  - Leur bulletin de l'air au 04 38 49 08 88.
- Par ailleurs, en cas de pic de pollution, l'**Ascoparg alerte les médias locaux**. Radios, journaux, éditions locales de France 3 relaient l'information et rappellent les précautions à prendre.

## Mesures de précaution

→ Suivez les consignes édictées par la préfecture : circulation alternée, limitation de vitesse, gratuité des transports en commun.

→ Les personnes sensibles (jeunes enfants, personnes âgées, asthmatiques) doivent éviter les sorties.

→ Limitez les activités sportives intenses.

→ Evitez les déplacements en voiture.

# Quelques repères historiques

## → 1898 Chutes de blocs du Mont Rachais

Sur le hameau de la Vierge Noire : deux habitations et plusieurs arbres sont endommagés.

## → 1913 Crue torrentielle du Charmeyran

Impact sur la voie du tramway.

## → 1951 Crue torrentielle du Charmeyran

Au lieu dit "Pont Bottu", la route nationale 90 a été coupée.

## → 1963 - Glissement de terrain de la Vierge Noire

Consécutif à de fortes précipitations, 10 m<sup>3</sup> de matériaux sur le chemin de Menton.

### - Chutes de blocs du Mont Rachais

Trois habitations touchées sur le chemin de la Pinotte.

## → 1968 - Inondation de l'Isère

Suite à de très fortes précipitations, les berges ont été inondées.

### - Crue du Charmeyran

Le transformateur de secours et le pavillon des prématûrés ont été menacés, la route nationale 90 a été coupée.

## → 1971 Crue torrentielle du Charmeyran

La route de Chartreuse est obstruée sur 100 m par de la boue et des rochers.

## → 1986 Crue torrentielle de La Ruine

La route et des jardins sont engravés suite à l'important transport de matériaux solides.

## → 1990 Chutes de blocs du Bec du Corbeau

Des blocs dont le volume allait jusqu'à 2 m<sup>3</sup>, partis de 730 m d'altitude, sont tombés en contrebas endommageant deux habitations.

## → 1995 Glissement de terrain

Important glissement des berges du Charmeyran.

## → 2001 Inondation de l'Isère

Cette crue correspond à une crue décennale avec un débit de 927 m<sup>3</sup>/s. Les quais sont inondés et deux maisons sont touchées.

## → 2007 Tempête

La toiture d'une résidence pour étudiants proche de l'hôpital a été arrachée. Plusieurs arbres sont tombés provoquant de nombreux dégâts sur des véhicules.

Le dernier séisme important dans la région s'est produit le 25 avril 1962 à Corrençon-en-Vercors. Il a provoqué des lézardes dans les murs et des chutes de cheminées.

*Pour plus d'informations sur les événements survenus à La Tronche, consultez le site de L'institut des risques majeurs : [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)*

# L'ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE : le Plan communal de sauvegarde

**C**ompte tenu des responsabilités qui incombent au maire en matière de sécurité, il est nécessaire de prévoir une organisation de crise à l'échelon communal. Cette structure doit donner à la commune les moyens de faire face aux premiers instants d'une crise de n'importe quel type.

## Le Plan communal de sauvegarde : pour quoi faire ?

C'est un outil qui permettra aux services communaux d'être opérationnels en cas de survenue d'évènements majeurs sur la commune.

## L'action communale est basée sur des missions de sauvegarde :

- Information et alerte de la population
- Mise à l'abri des populations concernées
- Soutien, assistance, ravitaillement et relogement

Ce plan répartit les rôles et missions de chacun des agents inclus dans le dispositif de crise. Il permet de répertorier les moyens disponibles sur la commune.

**Attention** : Les missions de secours - protéger, soigner, secourir, médicaliser et évacuer d'urgence - incombent aux services spécialisés : police nationale et sapeurs pompiers. Si la gravité de l'événement dépasse les capacités locales d'intervention, la gestion des opérations relève alors de la préfecture.

## Les outils du Plan communal de sauvegarde

- Un organigramme de crise indique le nom et le moyen de joindre toute personne ayant un poste de responsabilité dans l'organisation
- Le cheminement de l'alerte
- Des fiches événements détaillant chacun des scénarios
- Des fiches missions pour répartir les actions entre les différentes cellules de l'organisation
- Des fiches d'aides à la décision : appui technique pour la réalisation de chaque mission
- Des annuaires (services de secours, organismes médicaux, presse, services de prévision, etc.)
- Une liste du matériel et des moyens disponibles sur la commune.

Un exercice de test destiné uniquement aux services communaux a eu lieu le 19 avril 2007. Il a permis de tester la bonne mise en œuvre du Plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune.

## L'information des habitants en cas de crise

Pour toutes informations concernant le PCS de La Tronche, contacter le service environnement au **04 76 63 77 43**.

## Numéros utiles

- **Pompiers**  
18 ou 112
- **SAMU**  
15 ou 112
- **Police**  
17 ou 112
- **Météo France**  
08 92 68 02 38
- **Mairie La Tronche**  
04 76 63 77 00

## Les contacts

- **La ville de La Tronche**
  - *Le site internet* : [www.ville-latronche.fr](http://www.ville-latronche.fr)
  - *Le service environnement* : 04 76 63 77 43
- **L'institut des risques majeurs** : [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)
- **Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement durables** : [www.prim.net](http://www.prim.net)
- **Météo France** : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)



## Pour aller plus loin... quelques documents

- **Le document communal synthétique**  
Il recense les risques majeurs présents sur le territoire communal.
- **Le Dossier départemental sur les risques majeurs**  
Ce document répertorie les risques majeurs identifiés sur l'ensemble du département de l'Isère.
- **Les Plans de prévention des risques**  
Ce sont des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels. Leur objet est de cartographier les zones soumises aux risques naturels et d'y définir les règles d'urbanisme, de construction et de gestion qui s'appliqueront au bâti existant et futur. Ils permettent également d'établir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre par les particuliers et les collectivités territoriales.

L'ensemble de ces documents est consultable au service environnement de la commune.



## VILLE DE LA TRONCHE

Rédactionnel : Service environnement

Coordination : Service communication

Illustrations : Blandine Lelarge - 04 76 43 18 10

Conception graphique : Incidence

Imprimerie du Pont de Claix

*Supplément au Bulletin municipal n° 131, octobre 2007*